

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **5 novembre 2012**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée Siège No 4 François Vallières
Siège No 3 Karine Fleury Siège No 5 Alain-Serge Vigeant

Le conseiller Louis Bissonnette est absent.
Le conseiller Alain Bahl est absent.

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2012-11-249

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé la conseillère Karine Fleury par et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 5 novembre 2012

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 1er octobre 2012

Conseil

- 4 Dépôt - Déclaration des intérêts pécuniaires

Administration

- 5 Adoption des comptes à payer - Octobre 2012
- 6 Entente partage droits impositions carrière sablière Ulverton
- 7 Dépôt du discours du maire
- 8 Demande de remboursement intérêts
- 9 Protection de l'eau - Constitution d'un fonds
- 10 Achat de papeterie annuelle - taxation 2013
- 11 Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2012
- 12 Souper de Noël bénévoles et employés
- 13 Calendrier séance du conseil 2013
- 14 Photocopieur - période d'essai
- 15 Adoption IPC 2013
- 16 OMH - Adoption budget 2012 révisé

- 17 Dépôt rapport annuel 2011 du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore

Sécurité incendie

- 18 Achat novembre 2012
- 19 Autorisation signature - Convention point d'eau
- 20 Embauche d'un préventionniste - tarif
- 21 Projet règl. Prévention incendie - Vérification avocat

Voirie

- 22 Mise en demeure - Bell Canada
- 23 Achat de pneus
- 24 Tim Coddington - Indexation salaire
- 25 Achat uniforme de travail
- 26 OMH - Épandage d'abrasif hiver 2012-2013
- 27 Réparation camion

Hygiène du milieu

Urbanisme et zonage

- 28 Adoption du règlement 653-12 sur le plan d'urbanisme, du règlement 654-12 de zonage et du règlement 655-12 de lotissement
- 29 Adoption du règlement 656-12 de construction
- 30 Adoption du règlement 657-12 de permis et certificats
- 31 Adoption du règlement 658-12 sur la tarification

Loisirs et culture

- 32 Piste cyclable - achat de piquets

Général

Varia :

- 33 **Correspondance**
Correspondances reçues - octobre 2012
- 34 **Période à l'assistance**
- 35 **Levée de l'assemblée**

Le varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2012-11-250

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2012

Il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 1er octobre 2012, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

4. DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Sont déposées au présent conseil, les déclarations d'intérêts pécuniaires de :

Pierre Lavallée, Karine Fleury, Alain-Serge Vigeant et François Vallières.

ADMINISTRATION

R 2012-11-251

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – OCTOBRE 2012

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'approuver les comptes à payer du mois d'octobre 2012, tels que présentés :

Fournisseur	Description	Montant
Environex	Analyse (EP 25/09/12) et (TEU 25/09/12)	125.01 \$
Environex	Analyse EP (17/07/2012)	375.43 \$
8086923 Canada inc	Sous location du site du 01/10/12 au 31/10/12	316.64 \$
Remorquage Asselin Dion	Transport boîte à sel	189.71 \$
Bell Mobilité	475-5374 / 7111 / 7150 du 01/10/12 au 31/10/12	101.88 \$
Bell Canada	394-2741 du 16/10/12 au 15/11/12	127.94 \$
Bell Canada	394-2422 du 16/10/12 au 15/11/12	366.70 \$
Bell Canada	394-2669 du 16/10/12 au 15/11/12	83.61 \$
Bell Canada	394-3032 du 16/10/12 au 15/11/12	129.37 \$
Calclo 2000 inc	R2012-09-218 Déglaçant sable hiver	8 051.84 \$
Cam-X-Pert inc	Modifier booster qui ferme porte - Mack rouge	366.77 \$
Carrières PCM Inc.	R2012-05-130 Fondation O'Brien	8 321.18 \$
Commission scolaire des Chênes	Fibre optique du 01/10/12 au 31/12/12	771.19 \$
S.C.A. de St-André d'Acton	Toile pour sable d'hiver	643.82 \$
Divers	Remboursement au crédit, Client: 0067 02 8065	137.78 \$
Divers	Remboursement au crédit, Client: 0369 49 0595	1 203.72 \$
Divers	Remboursement au crédit, Client: 9364 74 3055	114.77 \$
Divers	Remboursement au crédit, Client: 9465 92 3426	162.00 \$
Divers	Remboursement au crédit, Client: 9764 22 5525	113.35 \$
Divers	Remboursement au crédit, Client: 9766 90 4540	238.11 \$
Divers	Remboursement au crédit, Client: 9774 30 7433	99.00 \$
Divers	Remboursement au crédit, Client: 9774 53 8352	333.03 \$
Divers	Remboursement au crédit, Client: 9868 21 4575	565.00 \$
Divers	Remboursement au crédit, Client: 9875 35 4162	19.60 \$
Divers	Remboursement au crédit, Client: 9876 12 3147	107.17 \$
Divers	Remboursement au crédit, Client: 9874 33 1734 0 25	159.90 \$
Divers	Remboursement au crédit, Client: 9874 33 1734 0 40	80.25 \$
Excavation Yergeau inc	R2012-09-218 Pelle mécanique - Mélange sable/sel	1 644.14 \$
Excavation Jean-Noël Francoeur	R2012-05-130 Fondation route O'Brien	2 532.61 \$
Excavation Jean-Noël Francoeur	R2012-09-218 Chargeur sur roues	2 017.81 \$
Marquage et Traçage du Québec	R2012-09-222 Lignage de rue	3 893.95 \$
Groupe Maska Inc.	Balai pour camion pompe	54.08 \$
Guilbault Hydraulique	Boyau, gaine, embout - Mack rouge	65.82 \$
Machinerie Y et C Vincent inc	Support de couteau pour faucheuse	279.38 \$

Megaburo	Papier photocopie, correcteur, colle, étiquettes	91.52 \$
Métivier Urbanistes Conseils	Révision pour plan d'urbanisme	3 334.28 \$
MRC Drummond	Mutations - Septembre 2012	24.00 \$
MRC Drummond	Charges en inspection - Septembre 2012	123.20 \$
MRC Drummond	MAJ 49025-33 Fichier des certificats	20.00 \$
MRC Drummond	MAJ 49025-33 Charges d'évaluation	594.95 \$
MRC Drummond	50 cartons pour permis	48.30 \$
Ressort Deziel in	R2012-09-224 Épandeur	18 252.28 \$
Ressorts Charland (Sherbrooke)	Oil seal, plug - Mack rouge	13.35 \$
La Coop Fédérée	Diesel garage	2 795.03 \$
La Coop Fédérée	Diesel garage	1 762.48 \$
Le Réseau Mobilité Plus	Fréquence numérique du 01/10/12 au 31/10/12	119.83 \$
Transport Claude Boyce Inc.	R2012-09-218 Sable d'hiver	10 914.70 \$
Transcontinental inc	Publication Assemblée consultation règl urbanisme	179.85 \$
Transport Frechette Inc.	R2012-05-130 Fondation O'Brien - sable ordinaire	1 467.08 \$
Service Tech. Incendie Prov. Inc	R2012-02-045 Gaz 34L	247.19 \$
La Recharge	Cartouche pour imprimante HP et Brother	159.71 \$
Ville de Drummondville	Remboursement constat # 803911262	52.00 \$
Ville de Drummondville	Remboursement parti droit mutation 102 Lachapelle	25.50 \$
Ville de Drummondville	Frais d'ouverture de dossier	310.16 \$
Pinault Line	Déplacement caisse octobre 12 et achat timbres	429.50 \$
Mailloux Gilles	Déplacement du 27/09/12 au 29/10/12	118.45 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER		74 875.92 \$

Fournisseur	Description	Montant
Fabrique de L'Avenir	R2012-01-011 Location salle fabrique et biblio	7 665.00 \$
Financière Banque Nationale Inc.	R2012-01-011 Prêt 526-527	1 655.50 \$
Hydro Québec	Lumières de rues du 01/10/12 au 31/10/12	438.05 \$
MRC Drummond	R2012-01-011 Quote-part Octobre 2012	3 541.47 \$
R.I.G.D. Bas St-François	R2012-01-011 Quote-part Octobre 2012	6 908.25 \$
Ministre des Finances	R2012-01-011 Contribution 2012 SQ	53 109.00 \$
Service de cartes Desjardins	Téléphone biblio	28.88 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES		73 346.15 \$

SALAIRES OCTOBRE 2012	
Salaires nets octobre 2012	14 229.74 \$
Remises provinciales octobre 2012	3 699.06 \$
Remises fédérales octobre 2012	1 544.39 \$
SOUS-TOTAL SALAIRES OCTOBRE 2012	19 473.19 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER OCTOBRE 2012	74 875.92 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES OCTOBRE 2012	73 346.15 \$
TOTAL COMPTES À PAYER OCTOBRE 2012	167 695.26 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. ENTENTE PARTAGE DROITS IMPOSITIONS CARRIÈRE SABLIERE ULVERTON

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir et la municipalité d'Ulverton en sont venues à une entente pour un montant de 7 772.67 \$ relativement à l'attribution des sommes versées en 2011 au fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, appelé fonds Carrière/Sablères ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'autoriser le maire Jean Parenteau et la directrice générale/secrétaire-trésorière, Madame Suzie Lemire, à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente de partage des droits d'impositions des carrières et sablières pour l'année 2011 et à faire le paiement de 7 772.67 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. DÉPÔT DU DISCOURS DU MAIRE

Le maire Jean Parenteau fait lecture du discours du maire. Le document est copié ci-bas.

L'Avenir, le 5 novembre 2012

DISCOURS DU MAIRE

À vous tous, citoyennes, citoyens et contribuables de la Municipalité de L'Avenir, c'est avec plaisir, à titre de maire, que je vous présente le rapport sur la situation financière de votre municipalité, au 31 décembre 2011, conformément à l'article 955 du Code Municipal.

Le rapport du vérificateur pour 2011

La vérification fut effectuée par la firme Samson Bélair Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. À leur avis, ces états financiers représentent fidèlement les résultats des opérations de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2011 ainsi que sa situation financière constatée à cette date selon les principes comptables canadiens pour le secteur public.

Les derniers états financiers vérifiés

Voici un résumé sur le rapport du vérificateur, il convient de rappeler que ces chiffres sont consolidés, c'est-à-dire qu'ils incluent les revenus et les dépenses des organismes sous la juridiction de la municipalité. Les recettes consolidées furent de l'ordre de 1 600 746 \$ tandis que les dépenses et affectations consolidées se chiffraient à 1 520 820 \$ dégageant un excédent consolidé de 79 926 \$. La municipalité, sans les organismes consolidés, a pour sa part un excédent accumulé non affecté de 39 770 \$.

Concernant le plan triennal d'immobilisations (2012 à 2014), servant à orienter le conseil dans la réalisation de travaux et pour les acquisitions, on retrouve principalement des projets de pavage.

Indications préliminaires du présent exercice

Jusqu'à maintenant, les opérations se déroulent sensiblement tel que prévu et, à moins de dépenses soudaines et imprévisibles d'ici la fin de l'exercice, nous anticipons un résultat équilibré.

Les principales réalisations de cette année sont :

- Construction d'une piste cyclable en collaboration avec Réseaux Plein Air Drummond.
- Acquisition d'un épandeur à sel.
- Travaux de fondations de chemin sur la route McGiveney et O'Brien ainsi que du pavage sur la route McGiveney et la route Boisvert financé par la contribution gouvernementale via le programme TECQ ainsi que le fond réservé pour carrières et sablières.
- Des travaux d'entretien ont été réalisés, soit le nivellement, le rechargement des chemins de gravier et l'épandage d'abat-poussière.
- Des travaux de rapiéçage ont été exécutés sur la route Lachapelle.
- Adoption du Code d'éthique et de déontologie pour les employés de la municipalité.
- Refonte des règlements d'urbanisme.
- Attestation du schéma de couverture de risque par le Ministère de la Sécurité publique.
- Vidange systématique des fosses septiques.
- Aménagement d'un nouveau point d'eau.

La municipalité a fêté ses 150 ans d'histoire tout au long de l'année. Grâce au travail colossal et au dynamisme du comité du 150e, les fêtes furent un réel succès. La messe d'ouverture le 8 janvier avec l'exposition Mémoire d'un village, le concert militaire, la capsule temporelle, la fleur emblème de la municipalité ; *L'Aveniroise*, les panneaux relatant l'histoire des propriétés du village sont qu'un aperçu de toutes les activités qui se sont déroulées au cours des derniers mois. La fin de semaine du 9 et 10 juin fut particulièrement animée par diverses activités dont le spectacle de France D'Amour à la salle multifonctionnelle de l'église. Encore bravo et merci à tous les bénévoles pour leur temps et leur dévouement et à tous les organismes de la municipalité pour leur participation et leur collaboration.

Voici maintenant la liste des fournisseurs ayant contracté avec la municipalité entre le 1^{er} novembre 2011 et le 31 octobre 2012 pour un minimum de 2 000 \$ atteignant un total supérieur à 25 000 \$:

Caisse Populaire Des Chênes	Égouts – Remboursement et intérêts	25 265.63 \$
Calclo 2000 Inc.	Abat-poussière, déglaçant hiver	50 220.91 \$
Excavation Jean-Noël Francoeur Inc.	Matériel de rechargement	63 154.72 \$
Financière Banque Nationale	Égouts – Capital et intérêts	33 462.15 \$
Groupe Ultima Inc.	Assurances	33 935.00 \$
La Coopérative Fédérée	Diesel	52 395.74 \$
Ministre des Finances	Sûreté du Québec	106 413.00 \$
MRC de Drummond	Quote-part	50 354.10 \$
Pavage Drummond	Pavage route Boisvert et McGiveney	302 547.08 \$
R.I.G.D. Bas St-François	Quote-part	84 878.66 \$
Réseaux Plein Air Drummond	Piste cyclable	43 000.00 \$
Service de Vacuum D.L.	Vidange systématique fosses septiques	79 306.87 \$
Smith Asphalte Inc.	Rapiéçage mécanisé 2012	43 034.16 \$
Transport Claude Boyce Inc.	Sable hiver, travaux de pelle	32 303.07 \$

Traitement des élus

En 2012, la rémunération versée au maire est de 5 203.20 \$ et l'allocation non imposable est de 2 601.48 \$. Chaque conseiller reçoit le tiers de ces montants, soit une rémunération de 1 734.60 \$ et une allocation non imposable de 867.36 \$. Une rémunération additionnelle de 1 970.36 \$ et une allocation non imposable de 985.18 \$ ont été versées dans le cadre de la participation du maire en tant que représentant de la municipalité aux réunions de la MRC de Drummond.

Aussi, à titre de représentants de la municipalité, deux conseillers ont siégé sur le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets du Bas-St-François et ont reçu une rémunération de 40 \$ par séance, ainsi qu'une allocation de dépense d'un montant de 20 \$ par séance.

Projet pour 2013

- Les travaux prévus au programme triennal en immobilisation pour l'année 2013 seront principalement en voirie soit ; terminer le pavage de la route McGiveney et sur la route O'Brien.
- Les autres travaux prévus sont :
 - Travaux de pavage sur la route Boisvert financés par le fonds des carrières et sablières
 - Pavage du stationnement au bureau municipal

D'autres travaux pourraient être engagés, selon la disponibilité et la continuité des subventions.

En terminant, je souhaite remercier les membres du conseil, les employés municipaux ainsi que les pompiers volontaires pour leur travail et leur dévouement pour le mieux-être des citoyens. Je désire également remercier d'une façon toute spéciale les bénévoles qui contribuent, de près ou de loin, à rendre notre municipalité plus attrayante et intéressante auprès de la population.

Jean Parenteau
Maire

R 2012-11-253

8. DEMANDE DE REMBOURSEMENT INTÉRÊTS

ATTENDU QU'UNE demande de remboursement d'intérêts est faite à la municipalité par le propriétaire de l'immeuble portant le matricule 9769 39 0933 ;

ATTENDU QUE selon l'article 982 du Code municipal du Québec, les taxes municipales sont rattachées à une propriété et non à un propriétaire et qu'il est de la responsabilité de l'acheteur de s'assurer que les taxes sont acquittées ;

ATTENDU QUE selon l'article 982 du Code municipal du Québec, le nouveau propriétaire est responsable de toutes les sommes relatives à la nouvelle propriété même si la facture est encore au nom de l'ancien propriétaire ou dans le cas où le compte de taxes serait expédié à l'ancien propriétaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de ne pas rembourser ou créditer les intérêts portés au compte de la propriété matricule 9769 39 0933.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2012-11-254

9. PROTECTION DE L'EAU – CONSTITUTION D'UN FONDS

ATTENDU QUE la municipalité a adopté le règlement 650-12 concernant les distances séparatrices pour protéger les puits artésiens et de surface et régissant l'usage et le transport sur les chemins municipaux de produits susceptibles de compromettre la qualité de l'eau, l'environnement ou la santé et le bien-être général des résidents de la municipalité comme une quarantaine de municipalités ;

ATTENDU QU'il nous est proposé de constituer un fonds commun dédié essentiellement à la défense de ce règlement sur la base de 1 \$ par citoyen ;

ATTENDU QUE les sommes versées au fonds seront déposées dans un compte en fidéicommiss détenu par un professionnel du droit afin d'assurer sa protection ;

ATTENDU QUE le fonds sera géré par un comité composé d'au moins 5 élus provenant de municipalités et de MRC différentes ;

ATTENDU QUE les sommes déposées dans le fonds ne peuvent servir qu'à couvrir les frais judiciaires et honoraires professionnels liés à la présence des experts appelés à témoigner dans la clause ;

ATTENDU QUE aucun honoraire, frais de représentation ou autres ne peut être versé aux personnes élues pour s'assurer de la bonne gestion du fonds de défense commun ;

ATTENDU QUE les sommes versées seront retournées aux municipalités participantes si, de l'avis de la majorité des représentants desdites municipalités, il n'y a pas lieu de maintenir ce fonds, eu égard aux décisions gouvernementales prises en matière de protection des sources d'eau ;

ATTENDU QUE les sommes requises pour le fonds seront versées en 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'adhérer au fonds commun de défense du règlement concernant les distances séparatrices pour protéger les puits artésiens et de surface et régissant l'usage et le transport sur les chemins municipaux de produits susceptibles de compromettre la qualité de l'eau, l'environnement ou la santé et le bien-être général des résidents de la municipalité et de mettre les sommes nécessaires au budget 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2012-11-255

10. ACHAT DE PAPETERIE ANNUELLE – TAXATION 2013

ATTENDU QUE la papeterie est à commander pour la taxation 2013 ;

ATTENDU QU'Infotech demande un acompte de 50 % avant le 7 novembre 2012 afin de garantir la commande et de nous offrir un escompte de 10 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu de se procurer la papeterie nécessaire à la taxation 2013 auprès d'Infotech, soit : compte de taxes, reçus et enveloppes le tout au coût de 1 073 \$ plus les taxes applicables. Il est aussi résolu qu'un acompte de 50 %, soit 536.50 \$ plus les taxes applicables soit versé, à Infotech afin de garantir notre commande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2012

La directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Suzie Lemire, dépose les états comparatifs des revenus et dépenses de la municipalité, et ce, pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2012.

R 2012-11-256

12. SOUPER DE NOËL BÉNÉVOLES ET EMPLOYÉS

ATTENDU QUE pour la période des Fêtes 2012, le conseil désire adresser un merci à tout son personnel municipal ainsi qu'aux bénévoles œuvrant aux différentes sphères d'activités de la municipalité en les invitant à un 5 à 7 à la Maison de la Culture où une consommation et un repas leur seront offerts ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'allouer un budget de 800 \$ pour inviter tout le personnel municipal et les bénévoles à un 5 à 7 à la Maison de la Culture où une consommation et un repas leur sera offert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2012-11-257

13. CALENDRIER SÉANCE DU CONSEIL 2013

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'adopter le calendrier ci-après pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de 2013 qui débiteront à 20 h.

Lundi le 14 janvier	Lundi le 8 juillet
Lundi le 4 février	Lundi le 12 août
Lundi le 4 mars	Lundi le 9 septembre
Lundi le 8 avril	Lundi le 7 octobre
Lundi le 6 mai	Lundi le 4 novembre
Lundi le 3 juin	Lundi le 2 décembre

Il est aussi résolu qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale/secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2012-11-258

14. PHOTOCOPIEUR – PÉRIODE D'ESSAI

ATTENDU la résolution R 2012-10-238 concernant une période d'essai pour un photocopieur ;

ATTENDU QUE le photocopieur proposé par Mégaburo est un Canon IR 3035 au coût de 3 000 \$ plus taxes incluant la reprise de l'ancien photocopieur ;

ATTENDU QUE Madame Suzie Lemire, directrice générale, recommande l'achat du photocopieur ;

ATTENDU QUE cet achat devra être prévu dans le budget 2013 et facturable en 2013 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de faire l'achat en janvier 2013 du photocopieur Canon IR 3035 chez Mégaburo au coût de 3 000 \$ plus taxes incluant le retour de l'ancien photocopieur. Il est aussi résolu d'adhérer au contrat de service en novembre 2012 incluant la poudre, les pièces et la main d'œuvre au coût de 0.01 \$ la copie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2012-11-259

15. ADOPTION IPC 2013

ATTENDU QU'en prévision de l'élaboration du budget 2013, l'indexation du taux horaire des employés municipaux cumulant plus d'un an de service est à prévoir ;

ATTENDU QUE le pourcentage d'indexation, utilisé pour établir les montants mentionnés correspondant au taux d'augmentation moyen de l'indice des prix à la consommation pour le Québec d'octobre 2011 à septembre 2012 est de 2,4 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'autoriser l'indexation du taux horaire des employés municipaux cumulant plus d'un an de service, selon l'IPC de 2,4 %;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2012-11-260

16. OMH – ADOPTION BUDGET 2012 RÉVISÉ

ATTENDU QUE l'OMH (Office municipal d'habitation) de L'Avenir a adopté un budget 2012 révisé ;

ATTENDU QUE selon le budget révisé présenté, la contribution municipale de 2012 est de 8 308 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'accepter le budget révisé 2012 déposé par l'OMH.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

17. DÉPÔT RAPPORT ANNUEL 2011 DU COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINT-NICÉPHORE

La directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Suzie Lemire, dépose au présent conseil le rapport annuel 2011 du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore

SÉCURITÉ INCENDIE

R 2012-11-261

18. ACHAT NOVEMBRE 2012

ATTENDU QU'une demande d'achat est déposée par Monsieur Daniel Deak, directeur adjoint du service incendie, pour les achats et demandes énumérés ici-bas :



Service incendie Municipalité de L'Avenir

Demande d'achat pour novembre 2012

	Coût unit.	Qté	Total	
<u>Matériel d'intervention</u>				
02 220 00 725	Échelle de toit 14 pi à crochets (remplacement de celle mise hors service l'an dernier)	300.00 \$	1	300.00 \$
<u>Appareils respiratoires</u>				
02 220 00 526	Vérification annuelle obligatoire des cylindres d'air	30.00 \$	37	1 110.00 \$
<u>Véhicules et pompes</u>				
02 220 01 525	Essais annuels obligatoires des pompes portatives et véhiculaires (camions 608 et 6208)	600.00 \$	1	600.00 \$
Total de la demande			2 010.00 \$	

ATTENDU QUE ces éléments ont déjà été déposés et acceptés au budget 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'accepter et d'autoriser la demande des achats totalisant un montant de 2 010 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2012-11-262

19. AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION POINT D'EAU

ATTENDU la résolution R 2012-08-204 concernant l'installation d'un point d'eau sur la route McGiveney ;

ATTENDU QU'UNE convention doit être signée par le propriétaire du lot 563P du cadastre de Durham, où sera aménagé le point d'eau, et la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser Monsieur Jean Parenteau, maire, ainsi que Madame Suzie Lemire, directrice générale, à signer la convention pour l'aménagement d'un point d'eau sur le lot 563P du cadastre de Durham.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2012-11-263

20. EMBAUCHE D'UN PRÉVENTIONNISTE – TARIF

ATTENDU la résolution R 2012-06-153 concernant l'embauche d'un préventionniste ;

ATTENDU QUE le salaire du préventionniste sera facturé à la municipalité de L'Avenir par la municipalité de Durham Sud et sera au coût de 30 \$ / heure en plus des frais de déplacement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'accepter le taux horaire de 30 \$ plus les frais de déplacement facturable par la municipalité de Durham Sud à la municipalité de L'Avenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2012-11-264

21. PROJET RÉGL. PRÉVENTION DES INCENDIES – VÉRIFICATION AVOCAT

ATTENDU QUE la municipalité travaille avec les municipalités de Lefebvre, Durham-Sud et Wickham à l'élaboration d'un règlement relatif à la prévention des incendies ;

ATTENDU QUE la municipalité de Wickham souhaite faire vérifier le règlement par un avocat en son adoption ;

ATTENDU QUE les honoraires pour la vérification et la rédaction de la version finale du règlement sont de 2 000 \$ et que ce montant serait réparti en part égale entre les quatre (4) Municipalités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu que la municipalité de L'Avenir accepte de faire vérifier le règlement par le bureau d'avocats Therrien Couture si les quatre municipalités sont d'accords pour faire étudier le projet de règlement relatif à la prévention des incendies, et rédiger la version finale dudit règlement, et ce, pour des honoraires de 2 000 \$ taxes en sus qui seraient réparties en part égale entre les Municipalités de L'Avenir, Durham-Sud, Lefebvre et Wickham.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VOIRIE

R 2012-11-265

22. MISE EN DEMEURE – BELL CANADA

ATTENDU QUE des installations aériennes de Bell Canada ont été endommagées lors de travaux de rechargement le 4 octobre dernier ;

ATTENDU la mise en demeure reçu de Bell Canada ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu de remettre la mise en demeure de Bell Canada aux assureurs de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2012-11-266

23. ACHAT DE PNEUS

ATTENDU QUE les deux camions de voirie ont besoin de deux nouveaux pneus de conduite ainsi que 8 pneus chaque pour la saison d'hiver ;

ATTENDU QUE la niveleuse a besoin de quatre nouveaux pneus pour la saison d'hiver ;

ATTENDU QUE la soumission la plus basse pour les pneus de niveleuse est celle de Centre du pneu Patry au montant de 6 180 \$ plus taxes pour quatre pneus ;

ATTENDU QUE la soumission la plus basse pour les pneus de conduites pour les camions est celle de Pneus Bélisle au montant de 3 007.20 \$ plus taxes pour 4 pneus ;

ATTENDU QUE la soumission la plus basse pour les pneus de camion avec des carcasses de premier rechapage est celle de Pneus Bélisle au montant de 5 656.80 \$ pour 16 pneus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'accepter la soumission de Pneus Bélisle pour les pneus de conduite et les pneus standard pour un total de 8 664 \$ plus taxes.

Il est aussi résolu d'accepter la soumission de Centre du pneu Patry pour les pneus de la niveleuse au montant de 6 180 \$ et que ceux-ci soient posés en fin d'année 2012 ou début d'année 2013 afin d'être facturé en janvier et ainsi affecter le budget 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2012-11-267

24. TIM CODDINGTON – INDEXATION SALAIRE

ATTENDU la résolution R 2012-09-219 concernant l'embauche de Monsieur Tim Coddington ;

ATTENDU QUE Monsieur Sydney Lynch recommande une indexation de salaire de 1 \$ pour Monsieur Tim Coddington ;

ATTENDU QUE les membres du conseil sont très satisfaits du travail effectué par Monsieur Coddington ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'indexer le salaire de Monsieur Tim Coddington de 1 \$, et ce, à son embauche débutant le 11 novembre 2012. Il est aussi résolu que l'IPC soit applicable au 1^{er} janvier 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2012-11-268

25. ACHAT UNIFORME DE TRAVAIL

ATTENDU le montant de 430 \$ restant au budget d'uniformes de travail (02-320-00-650) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu de rendre disponible le montant de 430 \$ restant au poste budgétaire 02-320-00-650 pour les employés de voirie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2012-11-269

26. OMH – ÉPANDAGE D'ABRASIF HIVER 2012-2013

ATTENDU QU'une demande est faite afin que du sable soit épandu sur la petite montée menant à la cour de stationnement de l'OMH, côté rue Colain ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu de mandater le service de voirie de la municipalité à épandre du sable, au besoin, sur la côte menant au stationnement de l'OMH, côté rue Colain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2012-11-270

27. RÉPARATION CAMION

ATTENDU QUE des réparations sont nécessaires pour le bon fonctionnement du Mack rouge ;

ATTENDU QUE les réparations sont estimées à environ 6 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'autoriser les réparations d'environ 6 000 \$ sur le Mack rouge.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

URBANISME ET ZONAGE

R 2012-11-271

28. ADOPTION RÈGLEMENT 653-12 SUR LE PLAN D'URBANISME, DU RÈGLEMENT 654-12 DE ZONAGE ET DU RÈGLEMENT 655-12 DE LOTISSEMENT

ATTENDU QUE les projets de règlements ont été adoptés le 1er octobre 2012 ;

ATTENDU QUE des avis de motion ont été présentés le 1er octobre 2012 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 29 octobre 2012 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ces règlements, qu'ils déclarent en avoir pris connaissance et ont demandé dispense de lecture lors de leur adoption ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter, avec modification, le règlement visant la révision du plan d'urbanisme de la Municipalité de L'Avenir et intitulé "Règlement numéro 653-12 sur le plan d'urbanisme" ainsi qu'avec modification, le règlement visant le remplacement du règlement de zonage de la Municipalité de L'Avenir suite à la révision du plan d'urbanisme intitulé "Règlement numéro 654-12 de zonage" et qu'avec modification, le règlement visant le remplacement du règlement de lotissement de la Municipalité de L'Avenir suite à la révision du plan d'urbanisme intitulé "Règlement numéro 655-12 de lotissement".

Copies des règlements sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2012-11-272

29. ADOPTION DU RÈGLEMENT 656-12 DE CONSTRUCTION

ATTENDU QU'un projet de Règlement numéro 656-12 remplaçant le règlement de construction a été adopté le 1^{er} octobre 2012 ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été présenté le 1^{er} octobre 2012 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 29 octobre 2012 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, qu'ils déclarent en avoir pris connaissance et ont demandé dispense de lecture lors de son adoption ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'adopter avec modification, le règlement visant le remplacement du règlement de construction de la Municipalité de L'Avenir suite à la révision du plan d'urbanisme intitulé "Règlement numéro 656-12 de construction".

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2012-11-273

30. ADOPTION DU RÈGLEMENT 657-12 DE PERMIS ET CERTIFICATS

ATTENDU QU'un projet de Règlement numéro 657-12 remplaçant le règlement administratif a été adopté le 1^{er} octobre 2012 ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été présenté le 1^{er} octobre 2012 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 29 octobre 2012 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, qu'ils déclarent en avoir pris connaissance et ont demandé dispense de lecture lors de son adoption ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter, avec modification, le règlement visant le remplacement du règlement administratif de la Municipalité de L'Avenir suite à la révision du plan d'urbanisme intitulé "Règlement numéro 657-12 de permis et certificats".

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2012-11-274

31. ADOPTION DU RÈGLEMENT 658-12 SUR LA TARIFICATION

ATTENDU QU'un projet de Règlement numéro 658-12 remplaçant le règlement administratif a été adopté le 1^{er} octobre 2012 ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été présenté le 1^{er} octobre 2012 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de règlement, qu'ils déclarent en avoir pris connaissance et ont demandé dispense de lecture lors de son adoption ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'adopter le règlement visant le remplacement du règlement administratif de la Municipalité de L'Avenir suite à la révision du plan d'urbanisme intitulé "Règlement numéro 658-12 sur la tarification".

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

R 2012-11-275

32. PISTE CYCLABLE – ACHAT DE PIQUETS

ATTENDU l'achat de 130 piquets à 5 \$ pour l'aménagement d'une clôture pour la piste cyclable ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'autoriser l'achat de 130 piquets à 5 \$ pour un total de 650 \$ afin d'aménager une clôture pour la piste cyclable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

33. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois d'octobre 2012 est remis à tous les conseillers.

34. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2012-11-276

35. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, de lever la séance à **21 heures 03 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 3 décembre 2012.